Lognes, le 05/11/2024

Objet : attestation Norme FEC

Cher Docteur,

Pour faire suite à votre demande, nous vous confirmons par la présente, que le logiciel Julie gère l'exportation des écritures comptables sous le format requis par la norme FEC, depuis la version 3.31. du logiciel.

En effet, selon l'article 47A-1 du livre des procédures fiscales (LEP), depuis le 1er janvier 2014, les contribuables qui tiennent leur comptabilité au moyen de systèmes informatisés doivent la présenter sous forme de fichiers dématérialisés lors d'un contrôle fiscal.

Pour découvrir en détail comment exporter votre comptabilité en FEC, rendez- vous sur votre compte utilisateur my.julie.fr, rubrique « Tutoriels » puis « Comptabilité », ou en cliquant sur ce lien.

Nous restons naturellement à votre disposition pour toute information complémentaire. N'hésitez pas à contacter nos services au 01.60.93.73.70 puis tapez

- Tapez **1** → pour une difficulté technique ou support@julie.fr
- Tapez **2** → si vous avez une question d'utilisation du logiciel ou support@julie.fr
- Tapez **3** → pour joindre le service formation ou formation@julie.fr
- Tapez **4** → pour joindre notre service commercial ou commercial@julie.fr
- Tapez **5** → pour toute question administrative ou adv@julie.fr

Pour suivre nos actualités et nos événements :

1. www.julie.fr
2. Facebook Julie Solutions Officiel
3. Newsletter mensuelle

Veuillez croire, cher Docteur, en l'assurance de toute notre considération.

Le service Administration des Ventes.